



## Des encombrants sur mon palier (logement social)

-----  
Par vivi2501

bonjour

J'aimerais savoir si ma voisine de palier et sa fille ont le droit de laisser de façon permanente leur vélo dont elles ne se servent jamais (les pneus-avant sont à plat, les selles et les garde-boues sont recouverts de poussière) sur notre palier. J'ai pris des photos des deux vélos. J'ai constaté que la selle du vélo de la fille est réglée pour une collégienne alors que la fille aujourd'hui est au lycée. La mère entrepose aussi de temps en temps ses poubelles (gros sacs) et ses cartons sur le palier

merci d'avance

-----  
Par ESP

Bonjour vivi, pouvez vous préciser si vous êtes propriétaire ou locataire ?

-----  
Par vivi2501

je suis locataire. J'ai entretemps contacté mon bailleur qui va informer ma voisine mais qui ne sait pas si elle va accepter d'enlever les deux vélos. J'aimerais savoir si elle refuse de les enlever, de quel recours judiciaire ou autre ai-je recours ? merci

-----  
Par ESP

Bien sûr, vous pouvez faire appel au médiateur ou conciliateur de justice.  
Mon conseil  
Prendre contact avec l'ADIL, ils sont toujours de bon conseil.

-----  
Par vivi2501

J'avais déjà contacté la médiatrice locale pour une autre affaire , elle est incompétente et surtout partielle. Elle n'a suivi aucune formation juridique.... Je contacterai l'ADIL si la voisine n'enlève pas ses vélos. Je lui laisse jusqu'à lundi pour agir. Elle rentre chez elle minimum deux fois par jour donc elle peut agir rapidement. Elle a du reste une cave pour y entreposer ses vélos. Merci encore.

-----  
Par ESP

Elle n'a suivi aucune formation juridique....

Une conciliatrice de justice ? Impossible !

Alors contactez l'ADIL avant toute action.

-----  
Par vivi2501

c'est ce que je compte faire....merci encore pour vos conseils

ps elle travaillait dans une administration territoriale (chef de service) qui ne travaille pas avec le monde judiciaire

-----  
Par ESP

Pour les conciliateurs

[url=https://www.conciliateurs.fr/Trouver-une-permanence]https://www.conciliateurs.fr/Trouver-une-permanence[/url]

Bonne chance avec l'ADIL ou le conciliateur

-----  
Par vivi2501

j'ai appris par mon bailleur qu'aucun encombrant ne doit rester sur le palier. j'ai trouvé sur internet sur le site CLCV des informations sur les démarches à entreprendre quand on a des problèmes de voisinage

-----  
Par vivi2501

J'ai appelé l'ADIL qui a confirmé qu'aucun encombrant ne devait être présent sur le palier.